

Conseil Municipal  
ARi/SB/HR/MC

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU SAMEDI 9 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le samedi 9 juillet à 10 h 30 les membres composant le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 1<sup>er</sup> juillet 2016, se sont réunis au nombre de 41 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur SANTINI, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

**Etaients présents :**

SANTINI André	SZABO Claire	LIADZE Fabienne
SUBRINI Paul	HELARY-OLIVIER Christine	LAKE-LOPEZ Sabine
LEFEVRE Thierry	KHANDJIAN Arthur	CAM Christophe
ESTRADE-FRANCOIS Isabelle	BERNADET Nicole	MILLAN Caroline
LETOURNEL Edith	ECAROT Marie	BALI Leïla
KNUSMANN Philippe (jusqu'à 10h56 et à partir de 11h19)	TANTI André (à partir de 10h33)	ARNOUX Clémence
MARTIN Gérard	RADENNE Jean-Marc	SIMILOWSKI Kathy
SZMARAGD Jean-Marc	BERANGER Etienne	PUIJALON Thomas
GUICHARD Claire	ROUSSEL Thibaut	JULHÈS Vivien
PITROU Nathalie	DANIEL Pierrick	ALEZARD Lysiane
de CARRERE Bernard	FARO Stéphanie	MALEYRE Anne-Laure
PROVOT Christophe	RIGONI Olivier	GAMBIEZ Fabienne
GUILCHER Ludovic	COURCELLE-LABROUSSE Jean	AUFFRET Patrick
SUEUR Joëlle	HOUNTOMEY Céline	MARTINEAU Frédéric

**Etaients représentés :**

M. VESSIERE par J.M. SZMARAGD  
P.KNUSMANN par E.LETOURNEL de 10 h 56 à 11H19  
A. LEVY par T.LEFEVRE  
J. POINOT par S. LAKE-LOPEZ  
M.A. GOUZEL par G. MARTIN

A. PIOT par J.M. RADENNE  
M. GARRIGUES par C. HOUNTOMEY  
A.POUJOL par F. LIADZE

**Etait absent :**

A.TANTI Jusqu'à 10h33

Madame Marie ECAROT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Publication par affichage : le 15 juillet 2016

**Date de réception en Préfecture**

12 JUL. 2016

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU SAMEDI 9 JUILLET 2016**

N° 1

**OBJET : ADMINISTRATION – Délibération portant projet de création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux.**

---

**Monsieur André SANTINI, Député-Maire, expose au Conseil municipal ce qui suit :**

Les Villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux partagent la même vision et la même ambition.

Même si chacune d'entre elles dispose de sa propre identité et de sa propre histoire, de nombreux points leurs sont communs : leur mitoyenneté, leur situation géographique, leur capacité d'innovation, le dynamisme économique de leurs territoires, la qualité de leurs services aux habitants, leur bonne santé financière ou leurs taux d'imposition particulièrement bas.

Depuis les dernières élections municipales de mars 2014, nos deux communes ont à connaître une modification institutionnelle profonde avec la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en Ile-de-France, de la Métropole du Grand Paris. Elles ont aussi à subir des contraintes financières de plus en plus lourdes, sans aucune garantie de limite.

Or, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi n°2015-292 du 16 mars 2015, en créant le dispositif des communes nouvelles, a relancé le processus de rapprochement des communes sur les bases du volontariat et de l'expérience du travail en commun.

Aussi, face à ces grands bouleversements, nos deux villes pensent que la création d'une commune nouvelle représente une réelle et belle opportunité au bénéfice de nos concitoyens et constituerait une réponse forte et ambitieuse à ces enjeux.

Dans cette perspective, les Maires de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux, ont engagé une réflexion qui se fonde sur cinq objectifs majeurs :

- dégager des marges de manœuvre supplémentaires sur le plan budgétaire, par la rationalisation des services et la réduction des dépenses publiques ;
- améliorer encore la qualité de nos services publics locaux pour le mieux vivre de tous les habitants ;
- obtenir de l'Etat la garantie que les marges nouvelles dégagées seront préservées ;
- insuffler un nouveau dynamisme pour renforcer encore plus l'attractivité du territoire ;
- conserver un poids institutionnel fort dans les relations avec nos partenaires, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, Etat.

La réalisation d'un tel projet suppose des délais et nécessite une préparation rigoureuse et méthodique afin de s'assurer que les objectifs recherchés pourront être atteints. Il faut préparer, avec l'ensemble des acteurs concernés, l'organisation future de la commune nouvelle afin d'anticiper au mieux les principales situations à venir.

Une attention particulière devra donc être portée à l'explication de ce projet et à la transparence de sa conduite.

Dans cette perspective, il est proposé :

- 1) de constituer, dès la rentrée prochaine, des groupes de travail composés d'élus, de représentants des différentes instances de démocratie locale (Conseil économique et social, Conseils de quartiers ...), d'associations des deux communes et d'experts qui seront chargés d'approfondir différentes thématiques, telles que :
  - les évolutions financières et fiscales ;
  - le développement du tissu économique ;
  - les principes d'organisation et d'administration ;
  - l'évaluation de la performance et l'évolution des services publics ;
  - l'optimisation des services à la population tels que : Famille, Petite Enfance, Affaires scolaires, Jeunesse, Affaires sociales, Services à la personne, Seniors, Sport, Culture ...
- 2) de conduire cette réflexion en concertation avec la population sur des éléments fondateurs, dont le choix du nom de la commune nouvelle.
- 3) d'associer les agents des deux communes.
- 4) de s'assurer de la collaboration des services de l'État pour accompagner et faciliter le processus de création.

Un bilan destiné à valider la pertinence de la stratégie de la commune nouvelle au regard, notamment des aides apportées par l'Etat, sera tiré en novembre 2016.

En fonction des orientations arrêtées par les élus, les deux communes pourront alors délibérer de manière concordante pour demander au représentant de l'Etat la création de la commune nouvelle

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les lois n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

Entendu cet exposé,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ENGAGE** la démarche de création d'une commune nouvelle constituée des communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux (cantons de Boulogne-Billancourt-1, de Boulogne-Billancourt-2, et d'Issy-les-Moulineaux).

**DIT** que cette décision sera subordonnée aux résultats des travaux préparatoires qui devront, d'une part, préciser si les objectifs recherchés pourront être atteints et, d'autre part, définir les principes essentiels de l'organisation et du fonctionnement de la commune nouvelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et acte nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Adopté par 42 voix**

**Ont voté contre : 7 : K. SIMILOWSKI, P. AUFFRET, T. PUIJALON, V. JULHES, F. GAMBIEZ, L. ALEZARD, A.L. MALEYRE**

MM les Membres présents ont signé après lecture  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Santini'.

André SANTINI

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération portant projet de création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/07/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/07/2016

---

**Numéro de l'acte :** dcm1 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 092-219200409-20160709-dcm1-DE

---

**Date de décision :** 09/07/2016

**Acte transmis par :** Helene RAMON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes